

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Conception - réalisation d'un abattoir multi-espèces départemental de la Haute-Marne à Chaumont (52)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil départemental de la Haute-Marne

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

VANDAELE Mathieu, Directeur de l'Environnement et de l'Ingénierie du Territoire

RCS / SIRET

2 2 5 2 0 0 0 1 3 0 0 0 1 2

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	ICPE : Projet soumis à autorisation pour la rubrique 2210 et enregistrement pour la rubrique 2221  IOTA : Projet soumis à déclaration pour la rubrique 2.1.5.0

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Cet abattoir réalisera deux activités principales :

1. L'activité d'abattage sera réalisée sur trois jours par semaine.

- Porcs : 80/semaine, avec une pointe de 50 par jour, d'un poids moyen de 92kg
- Bovins : 16/semaine, avec une pointe de 12 par jour, d'un poids moyen de 400kg
- Veaux : 10/semaine, avec une pointe de 10 par jour, d'un poids moyen de 140kg
- Ovins/caprins : 38/semaine, avec une pointe de 30 par jour, d'un poids moyen de 22kg
- Equins : 20/an, d'un poids moyen de 300kg

2. Découpe et transformation

L'atelier sera polyvalent. La prestation ira du piéçage simple au tranchage en portions individuelles. L'emballage sous vide et le colisage en carton seront proposés. Seule la transformation crue est prévue. L'atelier répondra aux exigences en matière de production de steaks hachés frais. Il comprendra un local spécifique spécialement conçu et équipé pour cette opération, Les steaks hachés seront congelés et stockés en froid négatif sur une durée de 12 jours en attente du retour des résultats d'analyse bactériologique. Les steaks hachés congelés seront conditionnés individuellement sous film plastique.

## **4.2 Objectifs du projet**

Il s'agit d'un transfert d'activité. Les installations actuelles de l'abattoir de Chaumont (Moulin Neuf) sont situées aux abords d'une zone commerciale ne permettant plus de garantir le respect des normes et règlements tant au niveau sanitaire qu'au niveau environnemental. L'abattoir actuel ne peut pas être rénové sur site, et depuis 2016, une démarche est en cours pour la construction d'un nouvel outil. La maîtrise des délais est un élément important au vu de ce contexte.

La compétence de gestion des abattoirs publics revient à la commune. Toutefois, la Ville de Chaumont a délégué cette compétence («études, réalisation et gestion d'un abattoir») au Conseil Départemental (délibération communale du 30 janvier 2020, validée par la Commission Permanente du Conseil Départemental le 6 mars 2020). C'est donc le Conseil Départemental qui porte ce projet, qui est un élément majeur d'aménagement de territoire permettant la pérennisation et le développement des démarches de circuits courts.

Le volume d'activité retenu, 800 t/an (abattage 3 jours/semaine), pour une installation dimensionnée pour un maximum de 1500 t/an (abattage 5 jours/semaine), correspond aux volumes traités actuellement par l'abattoir de Chaumont. La clientèle est essentiellement constituée d'acteurs des circuits courts, bouchers détaillants et éleveurs en vente directe.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux se dérouleront sur une période de 12 mois à partir de Novembre 2022.

Ils débuteront par la création des bassins de rétention des effluents pollués et de régularisation des eaux pluviales.

Le terrain est occupé par des terres cultivées, il n'y a aucun travaux de démolition ni de défrichage préalable dans le cadre du projet.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

En phase exploitation, l'abattoir accueillera des multi-espèces : ovins, caprins, bovins, veaux, porcins, porcelets. Le flux suivra le principe de la "marche en avant".

Il est prévu 800 t/an, pour un abattage sur 3 jours par semaine. Il sera dimensionné pour pouvoir traiter au maximum 1500 t/an avec un abattage 5 jours par semaine.

Une activité de découpe et de transformation sera également réalisée.

Un abattoir est déjà existant sur la commune et est soumis à autorisation au titre des ICPE. Une fois le transfert d'activités terminé sur le nouveau site, l'ancienne exploitation, fera l'objet d'un dossier de cessation d'activités.

En plus des employés de l'abattoir, des techniciens des services vétérinaires seront présents sur le site.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?***La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

- Demande de Permis de Construire au titre du code de l'urbanisme
- Demande d'autorisation d'exploitation au titre des ICPE (rubrique 2210) = Dossier d'autorisation environnementale

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Tonnage abattu (poids de carcasses)	800 à 1500 t/an
Superficie du terrain	20 350 m <sup>2</sup>
Emprise bâtiment	1850 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**Chemin de Beaugard  
52 000 CHAUMONT**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**Long. 05°07'41"E Lat. 48°07'37"N

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6****4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**Oui Non **4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**Oui Non 

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plusieurs ZNIEFF de type 1 et 2 sont présentes dans un rayon de 5kms. Aucune n'a de connexion directe avec le site du projet. Cf. Annexe 6 « Zones naturelles autour du projet - Notice d'évaluation simplifiée d'incidences NATURA 2000 ».
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Conformément à la directive relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement (directive 2002/49/CE) la Ville de Chaumont a élaboré un plan de prévention basé sur la cartographie de l'exposition au bruit du réseau routier communal et sur l'information du public. Le site du projet n'est pas concerné par cette cartographie. Source : Géoportail
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est implanté dans la bordure Est du Site patrimonial remarquable de Chaumont, approuvé par délibération du conseil communautaire le 25 novembre 2019. Cf. Annexe 3 « Notice paysagère et photographies »
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Chaumont n'est concernée par aucun PPRN ni PPRT. Source : Géorisques
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site ou sol pollué n'est référencé sur la parcelle du projet. Sources : BASOL et BASIAS
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est constitué par le "centre ancien de Chaumont" a environ 1,5 km au Sud-Est du projet. Source : Atlas des patrimoines
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Trois zones NATURA 2000 Directive HABITAT sont présentes dans un rayon de 5km. Aucune n'a de connexion directe avec le site du projet. Cf. Annexe 6 « Zones naturelles autour du projet - Notice d'évaluation simplifiée d' incidences NATURA 2000 ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est constitué par le "Ensemble du territoire des 2 communes de Colombey et Lavilleneuve (52)" a environ 17 km au Nord-Ouest du projet. Source : Atlas des patrimoines

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le futur abattoir nécessitera des prélèvements d'eau dans le cadre de son fonctionnement. Il sera raccordé au réseau d'AEP de la commune. Les usages sont les suivants : - usage alimentaire - usage lavage et process.  Cf. Annexe 9 - Étude des rejets et dimensionnement du prétraitement
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet créera de nouvelles surfaces imperméabilisées, mais les eaux pluviales seront gérées à la parcelle (infiltration). Par ailleurs, une part importante du site sera réservée aux espaces verts. Il n'y a donc pas de modifications importantes des masses d'eaux souterraines à prévoir.  Cf. Annexe 8 - Notice hydraulique - Gestion des eaux pluviales
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est relativement plat, l'équilibre déblais-remblais sera recherché sur le terrain. Il ne devrait pas être nécessaire de faire évacuer des terres d'excavation.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction de l'abattoir nécessitera des apports en matériaux de construction classique (charpente, panneaux béton, bardage métallique, ...) et ne fera appel à des ressources naturelles issues de carrières que lorsque les caractéristiques géotechniques du terrain le nécessiteront.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation du projet est un espace agricole cultivé, présentant peu d'enjeux en terme d'habitats, de flore et de faune. Toutes les mesures ERC seront prises pour limiter l'impact de ce projet de taille réduite (bâtiment de 1850 m <sup>2</sup> + espaces imperméabilisés et voiries ± 3500 m <sup>2</sup> + espaces verts et bassins ± 3800 m <sup>2</sup> )  Cf. Annexe 6 « Zones naturelles autour du projet - Notice d'évaluation simplifiée d' incidences NATURA 2000 » et Inventaires faune-flore en annexe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Annexe 6 « Zones naturelles autour du projet - Notice d'évaluation simplifiée d' incidences NATURA 2000 » et Inventaires faune-flore en annexe.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune proximité ni co-visibilité avec un site classé.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle d'implantation du projet représente une surface agricole de 20350 m2 actuellement cultivée (céréales). La surface artificialisée (bâtiment + voirie représentera environ 5400 m2, soit moins de 30% de la parcelle, le reste étant laissé en espaces naturels avec l'implantation de 2 bassins.  Cf. Annexe 3 « Notice paysagère et photographies »
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PPRT sur la commune : - hors zone inondable - zone de sismicité : 1 (très faible) - retrait-gonflement sols argileux : exposition faible  Source : Géorisques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PPRN sur la commune.  Source : Géorisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des animaux accueillis à l'abattoir sont en bonne santé et font l'objet d'une inspection ante-mortem et post-mortem par les Services Vétérinaires (DDETS-PP 52) Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE, le volet impact sur la Santé Publique et risques sanitaires sera traité.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit d'un transfert d'activité des installations existantes sur la commune : pas d'augmentation du trafic par rapport à la situation actuelle (bétailières, camions d'animaux, camions frigos, véhicules légers, ...).  Cf. Annexe 7 « Note de synthèse environnementale »
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'abattoir sera à l'origine de nuisances sonores (activité du site, trafic routier, ...). Une étude acoustique sera réalisée dans le cadre du dossier ICPE. De plus, le bâtiment est implanté et conçu pour minimiser au mieux les nuisances sonores.  Cf. Annexe 7 « Note de synthèse environnementale »

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les odeurs émises correspondent essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la présence d'animaux sur le site, avec stockage des fumiers,</li> <li>- aux sous-produits animaux et déchets,</li> <li>- au prétraitement des effluents.</li> </ul> <p>L'impact sera réduit grâce à la couverture/fermeture des zones de stockage des déchets ainsi que leur réfrigération.</p> <p>Un nettoyage quotidien est également prévu. Les déchets seront stockés en zone réfrigérée.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses concernent uniquement l'éclairage extérieur en période nocturne, sachant que l'activité de l'abattoir débute très tôt mais avec des éclairages à l'intérieur du bâtiment.</p> <p>L'éclairage extérieur sera orienté vers le bas et éteint hors période d'exploitation.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets gazeux de l'unité proviennent de : Extraction d'air vicié des locaux (en production ou en phase lavage) / Gaz de combustion du brûleur au gaz naturel (ballon ECI) / Gaz de combustion du gaz naturel du chauffage du hall d'abattage et du 5ème quartier / Gaz d'échappement des véhicules (VL ou PL). Les locaux seront intégralement ventilés, avec une mise en dépression des locaux lavage et 5ème quartier.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées (EU) sanitaires et d'entretien courant sont raccordées au réseau communal et dirigées vers la STEP communale. Les EU industrielles : elles sont prétraitées sur le site, puis dirigées par le réseau communal vers la STEP communale. La STEP reçoit déjà les EU de l'abattoir actuel, son fonctionnement ne sera pas perturbé par l'exploitation du futur abattoir.</p> <p>Les eaux pluviales : ces eaux seront infiltrées à la parcelle après prétraitement par un séparateur d'hydrocarbures.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets (eaux de lavage/désinfection des équipements) sont très concentrés mais fortement biodégradables (matière organique, pas de rejets toxiques). Ils seront prétraités dans un équipement (dégrillage 6 mm, FAN, dégraisseur) avant d'être renvoyés sur la STEP communale pour leur traitement biologique.</p> <p>Des efforts particuliers seront fait pour réduire leur charge à la source.</p> <p>Aucun rejet d'effluents souillés n'aura lieu dans le milieu extérieur.</p> <p>Cf. Annexe 9 « Etudes des rejets et dimensionnement du prétraitement »</p> <p>Une convention de rejet sera signée avec le gestionnaire de la STEP.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les modalités de stockage et d'enlèvement des différents Sous-Produits Animaux (SPAN) et déchets sont présentés en Annexe 11 et détaillés dans l'Annexe 7 - Note de synthèse environnementale.</p> <p>Le traitement des déchets est assuré par des prestataires agréés conformément à la réglementation en vigueur.</p> <p>Cf. Annexes 7 et 11.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle d'implantation du projet est située sur la zone d'extension programmée (tranche 2) du Parc d'Activités Économiques Plein Est, qui accueille déjà, à proximité immédiate une unité de méthanisation. D'après le PLU, cette zone classée AUE, a été définie et inscrite dans le PADD comme « zone d'urbanisation future à usage d'activité devant accueillir à terme le développement de la zone d'activité économique communautaire de « Plein Est », phase 2. ».

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs du projet sont les suivantes :

- eaux pluviales de voiries : mise en place d'un séparateur à hydrocarbures pour le traitement des eaux de ruissellement de voiries ;
- eaux pluviales de toiture : récupération et stockage dans un bassin de rétention, réutilisation potentielle pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage des bétailières et des stabulations, et/ou infiltration sur les parcelles du projet ;
- eaux usées industrielles : mise en place d'un prétraitement complet avant rejet dans le réseau d'assainissement communal vers la station d'épuration ;
- eaux d'extinction d'incendie : bassin de rétention/confinement permettant de les recueillir ;
- AEP : mise en place d'un clapet anti-retour pour éviter tout retour d'eaux usées dans le réseau public de distribution d'eau potable ;
- sol : dalle béton et étanchéification de tous les secteurs d'activité et zones potentiellement souillées ;
- air/bruit : consigne d'arrêt des moteurs sur le site pour les poids-lourds ;
- odeurs : couverture et réfrigération de toutes les zones de stockage de déchets et sous-produits animaux ;
- Sous-Produits Animaux et déchets : collecte, évacuation et valorisation selon les filières agréées autorisées actuelles.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet porte sur le transfert de l'abattoir de Chaumont, en activité depuis plusieurs décennies, et les impacts de son fonctionnement sont bien connus et identifiés, réglementés au titre des ICPE.

C'est justement parce que les installations actuelles ne permettent plus de satisfaire aux obligations de protection de l'environnement et sanitaires, qu'il a été décidé de reconstruire l'abattoir sur une ZA à aménager (Tranche 2 de la zone Plein Est) : tous les équipements seront neufs et les nouvelles installations permettront de mettre en place toutes les mesures de protection nécessaire pour supprimer et/ou réduire les effets négatifs de l'activité, tout en garantissant le respect de la réglementation environnementale et sanitaire.

Ce projet va faire l'objet d'un dossier de demande d'autorisation au titre des ICPE et un dossier d'agrément sanitaire

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Note d'approche environnementale Annexe 8 : Note de gestion des eaux pluviales Annexe 9 : Etude des rejets et de dimensionnement du prétraitement Annexe 10 : Plan d'épandage Annexe 11 : tableau récapitulatif des déchets et SPAn

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Chaumont

le,

7 mars 2022

Signature